

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 15 décembre 2025

Délibération N° 15/12/2025 3-5

#### PASS'JEUNE

#### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA VILLE D'ARRAS

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 9 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Pierre-Marie SOUILLARD, Nathalie CARTIGNY, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

#### Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS

M. Frédéric HOUPAIN qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER

M. Serge BRUNEAU

Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Mme Maggy JANSOOONE

M. Lucas CHASSAGNE

#### Était absent :

M. Thierry PLOUVIEZ

Mme Béatrice WOZNIAK est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2016, la Ville de Saint-Laurent-Blangy a décidé d'adhérer au dispositif Pass'Jeune mis en place par la Ville d'Arras dans le but de favoriser l'autonomie des jeunes et de leur permettre d'accéder aux loisirs du territoire.

Il consiste à proposer tout au long de l'année aux jeunes immerscurens âgés de 11 à 17 ans une carte nominative et individuelle qui leur permet d'accéder à des activités de loisirs, sportives et culturelles à un tarif modéré de 10 € ou de 25 € avec la carte de transport.

Afin d'assurer la poursuite de ce dispositif, il s'avère nécessaire de procéder au renouvellement de la convention de coopération avec la Ville d'Arras sous forme d'un contrat qui prendra effet à compter du 1er janvier 2026 pour s'achever au 31 décembre 2026.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Saint-Laurent-Blangy reverse à la Ville d'Arras le montant du Pass'Jeune qui s'élève à 45 € l'unité et à 75 € l'unité avec la carte de transport.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce dispositif et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coopération 2026 avec la Ville d'Arras. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Nicolas DESFACHELLE  
Maire,

